



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 115-2023**  
Séance du 20 juin 2023

## **DELIBERATION**

relative au crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 1 060 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la participation de la Commune à l'effort de ses communiens par l'octroi de subventions de différentes natures,

vu le règlement LC 33 961 relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la motion M-30A 2022 « Promotion de la mobilité en transports publics », acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 13 décembre 2022, qui demandait au Conseil administratif de proposer à tous les habitants de la Commune un abonnement UNIRESO annuel avec une subvention de 300 F et d'offrir également une subvention équivalente aux personnes citées ci-dessus qui préféreraient opter pour un abonnement général CFF (qui inclut UNIRESO),

vu le nombre de demandes d'aides financières pour l'achat de vélos, vélos électriques et vélos-cargos, qui demeure au même niveau que les années précédentes,

vu l'estimation des charges sur les comptes 76.36 qui engendreront un dépassement de budget,

vu l'exposé des motifs EM 115-2023, de juin 2023, comprenant l'ensemble des éléments administratifs et financiers relatifs à la présente délibération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par 23 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 1 060 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 76.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



# **Commune de Plan-les-Ouates**

## **EXPOSE DES MOTIFS N° 115-2023**

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

**OBJET:**

**Crédit budgétaire supplémentaire 2023 destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates**

**1 060 000 F**

**Plan-les-Ouates – Juin 2023**

# **Crédit budgétaire supplémentaire 2023 destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates**

## **CREDIT BUDGETAIRE**

### **EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### **1. Préambule**

La Commune de Plan-les-Ouates participe à l'effort de ses communiens en matière de mobilité douce par l'octroi de subventions de différentes natures (abonnements de transports publics, achat de vélos, etc.), qui sont définies dans le Règlement LC 33 961 relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates.

Afin de financer les aides financières en matière de mobilité douce, un montant de 210'000 F a été inscrit dans le budget de fonctionnement 2023 approuvé par le Conseil municipal le 15 novembre 2022.

Il s'avère toutefois que ce montant est insuffisant pour couvrir les dépenses relatives aux aides financières en matière de mobilité douce suite à l'acceptation de la motion M 30A-2022 « Promotion de la mobilité en transports publics » par le Conseil municipal le 13 décembre 2022, qui demandait au Conseil administratif de proposer à tous les habitants de la Commune un abonnement UNIRESO annuel avec une subvention de 300 F (contre 100 F auparavant) et d'offrir également une subvention équivalente aux personnes citées ci-dessus qui préféreraient opter pour un abonnement général CFF (qui inclut UNIRESO et dont le montant était de 150 F auparavant).

En effet, l'augmentation de l'aide financière à l'acquisition d'un abonnement UNIRESO annuel ou d'un abonnement général CFF, ainsi que la forte augmentation des demandes d'aides financières pour les abonnements TPG observée depuis le début de l'année 2023, vont générer des dépenses largement supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget de fonctionnement 2023.

Par ailleurs, les demandes d'aides financières pour l'achat de vélos, vélos électriques et vélo-cargo n'ont pas diminué par rapport aux deux dernières années comme projeté lors de l'élaboration du budget 2023. En effet, une diminution était attendue en projetant que la plupart des ménages avaient fait de tels achats entre 2020 et 2022, lorsque les demandes étaient au plus haut. Il s'agit donc également d'augmenter le budget 2023 pour ce type d'aide financière.

La présente délibération vise à couvrir les dépassements estimés sur 2023 de 1 060 000 F pour les aides financières en matière de mobilité douce (7610.100.36370.720/725).

## 2. Situation financière

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau de situation des comptes lié aux aides financières mobilité pour validation du dépassement excédant 5%, avec l'ensemble des explications à la suite de ce tableau.

Compte	Libellé	Budget 2023	Situation au 26.05.2023	Prévision de dépense d'ici à fin 2023	Dépassement attendu à fin 2023
7610.100.36370.720	Subventions mobilité - TPG	170'000.00	320'400.00	1'200'000.00	1'030'000.00
7610.100.36370.725	Subventions mobilité - Autre	40'000.00	11'932.05	70'000.00	30'000.00
TOTAL		210'000.00	332'332.05	1'270'000.00	1'060'000.00

## 3. Explication des évolutions budgétaires

Suite à l'acceptation de la motion M 30A-2022 « Promotion de la mobilité en transports publics » par le Conseil municipal le 13 décembre 2022, le Conseil administratif a adapté le Règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates (LC 33 961), pour porter le montant de l'aide financière à l'acquisition d'un abonnement annuel UNIRESO ou d'un abonnement général annuel CFF à 300 F.

Comme évoqué en préambule, le montant inscrit au budget de fonctionnement 2023 sera insuffisant pour couvrir les dépenses relatives aux aides financières en matière de mobilité, puisque le montant de l'aide pour ces abonnements a triplé et que le nombre d'abonnements acquis par les communiens (et donc subventionnés), est également en forte augmentation depuis le début de l'année 2023.

En effet, au 26 mai 2023, le nombre d'abonnements subventionnés en 2023 est déjà 3.37 fois plus élevé qu'en 2022 à la même date.

Afin d'évaluer le dépassement attendu à fin 2023, une projection a été faite sur l'acquisition de nouveaux abonnements d'ici la fin de l'année, en faisant l'hypothèse que la croissance s'atténuera progressivement au fil des mois. En effet, il est projeté que l'acquisition de nouveaux abonnements aura principalement été faite dans la première partie de l'année, suite à l'information transmise par la Commune sur les aides financières début 2023.

A noter également que le dépassement attendu à fin 2023 tient compte des abonnements généraux des CFF subventionnés, qui ne connaissent pas une croissance de leur nombre comme pour les abonnements UNIRESO, mais qui engendrent des dépenses supérieures à 2022.

Enfin, comme indiqué dans le préambule, les demandes d'aides financières pour l'acquisition de vélos, vélos électriques et vélos-cargo ne tarissent pas en comparaison avec les années précédentes, à l'inverse de ce qui avait été projeté lors de l'élaboration du budget 2023.

Le montant des aides octroyées au 26 mai 2023 est équivalent à celui des exercices 2020 à 2022 et il est donc nécessaire, pour donner une suite favorable à ces demandes d'aides financières, d'obtenir un crédit complémentaire.

## **4. Conclusion**

Le Conseil administratif vous recommande de voter ce crédit budgétaire supplémentaire de 1 060 000 F destiné aux subventions mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.

**Le Conseil administratif**

SCA/MC/phz/bg # 141'207 – juin 2023